



Prenez la

PAROLE!

Devenez membre du SFPQ



MA
SECTION

Qui
M'AIDERA?

Ma
RÉGION

- R1 - Québec - Chaudière-Appalaches - 1-800-382-6919
- R2 - Montréal - Laval - Montérégie - 1-800-265-7445
- R4 - Centre-du-Québec - Estrie - Mauricie - 1-800-561-5572
- R5 - Laurentides - Lanaudière - Outaouais - 1-800-265-5693
- R6 - Bas-Saint-Laurent - Côte-Nord - Gaspésie et les Îles - 1-888-566-6591
- R7 - Saguenay - Lac-Saint-Jean - Chibougamau - Charlevoix - Haute-Côte-Nord - 1-800-561-5032
- R8 - Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec - 1-888-797-2844



MAIS LA COTISATION...?

Payer une cotisation à un syndicat ne signifie pas pour autant que vous en êtes membre. Pour le devenir,

vous devez signer son formulaire

d'adhésion (détachable à la fin de ce livret). Ce simple geste vous confèrera le droit de voter, mais aussi de faire carrière au SFPQ.

COTISATION SYNDICALE

En vertu du *Code du travail*, payer une cotisation syndicale est obligatoire depuis 1977. Le mécanisme de retenue pour payer les cotisations syndicales est aussi connu sous le nom de « formule Rand ».

L'article 47 du *Code du travail* le précise ainsi :

« Un employeur doit retenir sur le salaire de tout salarié qui est membre d'une association accréditée le montant spécifié par cette association à titre de cotisation. L'employeur doit, de plus, retenir sur le salaire de tout autre salarié faisant partie de l'unité de négociation pour laquelle cette association a été accréditée, un montant égal à celui prévu au premier alinéa. L'employeur est tenu de remettre mensuellement à l'association accréditée les montants ainsi retenus avec un état indiquant le montant prélevé de chaque salarié et le nom de celui-ci. »



VOTER SUR QUOI?

Régulièrement, les membres du SFPQ sont conviés à une rencontre pour voter, car le Syndicat doit obtenir leur accord (ou constater leur désaccord) sur différents sujets ; le plus important est certes une entente de principe que leur présenterait le SFPQ. Par leur vote, les membres signifient au Syndicat s'ils acceptent ou refusent cette proposition. C'est aux membres de décider ; voter est extrêmement important.

La seule façon qu'ont un employé et une employée de faire entendre officiellement leur voix est donc d'être membre du SFPQ. En d'autres mots, pour décider, il vous faut signer le formulaire d'adhésion (détachable à la fin de ce livret).

A hand is shown holding a ballot box. The box is light green with a dark green horizontal band in the middle. The word "VOTE" is written in large, bold, white capital letters on this band. The background is a dark teal color.

VOTE

CARRIÈRE SYNDICALE

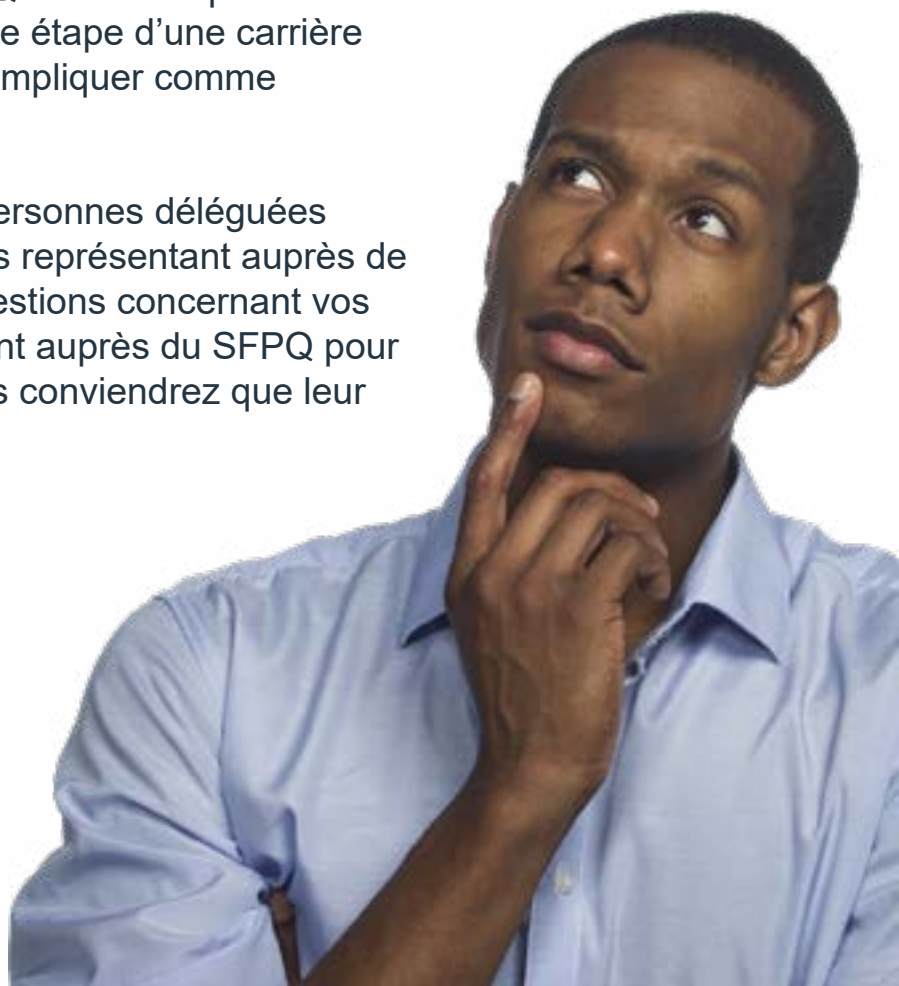
*La vie politique du SFPQ se déroule sur trois paliers :
local, régional et national.*

Local

Certains d'entre vous caressent le projet d'être élu.e à un poste de représentant.e du SFPQ : c'est une possibilité offerte aux membres. La première étape d'une carrière syndicale est souvent celle de s'impliquer comme personne déléguée.

À ce jour, 1 229 membres sont personnes déléguées syndicales. Elles sont celles vous représentant auprès de l'employeur, répondant à vos questions concernant vos conditions de travail et intervenant auprès du SFPQ pour y porter vos revendications. Vous conviendrez que leur travail est essentiel.

*Si vous avez envie de devenir
personne déléguée au SFPQ,
contactez votre équipe régionale
pour connaître la procédure
(vraiment simple).*



CARRIÈRE SYNDICALE

Régional

L'autre possibilité d'une carrière syndicale est de devenir une personne représentante régionale (le SFPQ compte sept régions). Celles-ci sont libérées à temps plein pour, notamment, promouvoir la vie syndicale, soutenir les dirigeantes et les dirigeants locaux dans la résolution de problèmes et coordonner l'ensemble des activités de solidarité et de mobilisation de la région.



CARRIÈRE SYNDICALE

National

Une autre possibilité de carrière syndicale est d'être élu.e au palier national. Ces personnes sont élues par le Congrès (1 fois/4 ans) à la présidence générale, au secrétariat général, à la trésorerie générale, de même qu'à quatre postes de vice-présidence. Leurs principales responsabilités sont, entre autres, d'appliquer les orientations adoptées par les membres lors des Congrès et des Conseils syndicaux, d'encadrer les négociations dans les différentes accréditations et de représenter le SFPQ au niveau national.

8



*Toutes les personnes impliquées au SFPQ
ont reçu des formations dès leur arrivée en poste.*



CARRIÈRE SYNDICALE

Femmes et jeunes

Le SFPQ a mis en place deux comités nationaux consultatifs : le Comité national des femmes (CNF) et le Comité national des jeunes (CNJ). Voilà pour les membres d'autres options de cheminement de carrière au SFPQ. Si le défi vous intéresse, contactez votre équipe régionale pour l'en informer.

VOTRE SECTION

La vie politique du SFPQ se déroule sur trois paliers : local, régional et national. Vous faites maintenant partie d'une section. La personne qui vous a remis ce livret vous donnera le numéro de cette section. Le premier chiffre le composant représente la région de laquelle vous faites partie :

Région 1 – Québec – Chaudière-Appalaches

Région 2 – Montréal – Laval – Montérégie

Région 4 – Centre-du-Québec – Estrie – Mauricie

Région 5 – Laurentides – Lanaudière – Outaouais

Région 6 – Bas-Saint-Laurent – Côte-Nord – Gaspésie et les Îles

Région 7 – Saguenay – Lac-Saint-Jean – Chibougamau – Charlevoix – Haute-Côte-Nord

Région 8 – Abitibi - Témiscamingue - Nord-du-Québec

Votre section est coordonnée par un groupe de trois à sept personnes nommé « Exécutif local » ou « Comité exécutif ». Vous pouvez vous y impliquer (vous devez cependant être membre du SFPQ).

Si vous avez besoin d'aide, faites appel à cette équipe.

Dans les zones urbaines de Québec et de Montréal, une section regroupe au moins 250 personnes. Ailleurs dans la province, sauf dans des secteurs isolés, une section réunit au moins 100 personnes.



Le SFPQ défend les intérêts d'environ 40 000 personnes réparties dans 95 sections.

VOTRE RÉGION

Les personnes qui font partie de votre équipe régionale sont libérées à temps complet, contrairement aux déléguées et délégués du SFPQ qui effectuent le travail gracieusement. Certes, elles représentent le SFPQ, mais elles promeuvent la vie syndicale, tout en soutenant les équipes locales.

L'équipe régionale compte des représentants et des représentantes politiques (souvent interviewé.e.s par les médias), techniques (les spécialistes des questions de convention collective, notamment), des femmes et des jeunes.



*Les élections pour ces postes
ont lieu tous les quatre ans.*

À QUOI SERT LE SFPQ?

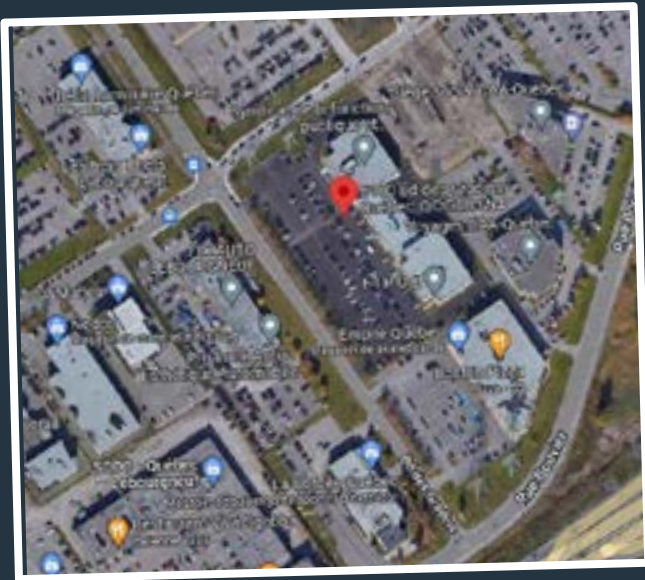
Grâce à sa persévérance, le Syndicat a gagné des batailles qui font, qu'aujourd'hui, les travailleuses et les travailleurs ont droit, entre autres, à l'équité salariale, aux congés parentaux, à des mesures pour contrer le harcèlement et la discrimination, à des lieux de travail sains et sécuritaires; en somme, à de meilleures conditions de travail et à une meilleure qualité de vie au travail.

Aujourd'hui, l'action syndicale demeure toujours aussi importante et pertinente. L'arrivée constante de nouvelles technologies dans les aires de travail, la précarisation de la main-d'œuvre, la volonté des employeurs de toujours faire plus avec moins (avec la surcharge de travail et les conséquences physiques et psychologiques que cette dernière entraîne), le recours à la sous-traitance, etc. occupent quotidiennement l'équipe du SFPQ.

Pourquoi?

Pour s'assurer que ses membres ne perdent pas leurs acquis.





LE 5100

Le 5100 (boulevard des Gradins) est le siège social du SFPQ. Près d'une centaine de personnes y travaillent pour défendre les intérêts des 40 000 membres, pour protéger leurs acquis, pour les informer.

Les conseillères et les conseillers du SFPQ aident les membres en matière :

- de recours liés à l'application des conditions de travail;
- de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;
- d'assurance-emploi ;
- de harcèlement ;
- de violence ;
- d'assurances collectives ;
- de classification ;
- de défense des services publics ;
- d'équité salariale ;
- de mouvements de personnel ;
- de négociation ;
- de régimes de retraite ;
- de relations de travail ;
- de santé et de sécurité du travail ;
- et bien plus.

Clear Channel

MISSION DU SFPQ

- Défendre les intérêts des membres dans leurs relations avec l'employeur;
- Défendre les intérêts économiques, politiques et sociaux des membres et le développement de leurs conditions de vie;
- Promouvoir des services publics comme moyen démocratique de répondre aux besoins de la population;
- Agir comme un groupe de pression sociale et politique sans appartenance politique, chargé de promouvoir un projet de société axé sur la démocratie, le développement durable, le partage, l'équité, la solidarité et le progrès de la société.

BRÈVE LIGNE DU TEMPS

- 1961** – Fondation du Syndicat national des fonctionnaires provinciaux du Québec
- 1965** – Adoption de la Loi de la fonction publique
- 1972** – Salaire minimum hebdomadaire de 100 \$
- 1973** – Création du RREGOP
- 1980** – Congé de maternité de 20 semaines
- 1980** – Naissance du Service de santé et sécurité du travail
- 1983** – Création du Comité provincial de la condition féminine
- 1989** – Premier exercice d'équité salariale
- 1999** – Création du Comité national des jeunes
- 2010** – Manifestation d'un front commun de 75 000 personnes
- 2014** – Lancement de l'application PSST
- 2017** – Bienvenue aux étudiants
- 2022** – Campagne publicitaire de sensibilisation « Gardez-moi vivant »
- 20xx** – Quelle sera votre contribution?



Encore plus au
www.snfpq.qc.ca/ligne-du-temps/

PSST

*PSST répond à toutes vos questions
en santé et sécurité du travail !*



Comité de santé et de sécurité



Contraintes thermiques



Droit de refus



Droits et obligations



Ergonomie du poste de travail



Environnement de travail



Plantes urticantes



Rapports



Retrait préventif



Secourisme



Gratuite. Unique. Facile. Reconnue par la CNESST.



Formulaire d'adhésion

Remettez signé à votre
personne déléguée du SFPQ.

Je, soussigné(e), adhère librement au *Syndicat de la Fonction publique et parapublique du Québec*.

Je m'engage à en respecter les *Statuts*, *règlements* et *décisions*. J'ai payé personnellement, à titre de cotisation syndicale, une somme d'au moins 2 \$, conformément au *Code du travail*.

En foi de quoi, j'ai signé, le

Année | Mois | Jour

Signature de la personne membre

Témoin (prénom et nom en lettres moulées)

Signature du témoin

Section/Secteur

NAS

Sexe

Femme
 Homme

Date de naissance

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. rés. : _____ Tél. cell. : _____

Courriel personnel : _____

Employeur : _____

Adresse : _____

Tél. bur. : _____ Poste : _____

Date de début d'emploi : _____

En cochant cette case, je refuse d'être sollicité(e) par les partenaires du SFPQ.

PREUVE D'ADHÉSION



Madame / Monsieur _____
a adhéré au SFPQ.

Date : _____

Signature : _____

VRAIMENT?

Votre convention collective en deux clics à

www.sfpq.qc.ca.

Formulaire d'adhésion signé transmis au SFPQ le

Année	Mois	Jour
_____	_____	_____

Par _____

Prénom et nom en lettres moulées

Signature

Date de réception au SFPQ

Révisé en mars 2022



Automne 2022



BIENVENUE
dans l'équipe du SFPQ!

Suivez votre actualité!



Et téléchargez
notre application!

